CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Ce sont celles fixées par l'extrait du décret n° 94490 du 15/06/94 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92645 du 13/07/92.
Le présent document ainsi que notre page internet dédiée à ce voyage constituent l'offre préalable prévue aux articles 96 et 97. Elles sont spécifiques à ce voyage et viennent en complément des conditions générales de vente que vous pouvez retrouver sur notre site en suivant le lien suivant :
https://www.planet-tours.fr/conditions-generales/
Les prix des voyages ont été calculés au regard des tarifs valables à la date d'élaboration de la brochure.

Conditions de paiement : La moitié lors de la réservation et le solde 100 jours avant le départ.

Important : les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes manifestent le même désir. Dans le cas contraire, le voyageur concerné devra régler le voyage sur la base de la chambre individuelle.

Frais d'annulation

D'une façon générale, il sera retenu 50% du montant du voyage jusqu'à 101 jours avant le départ. Passé cette date, la totalité du voyage sera retenu.

Dans tous les cas, le montant du dossard est non remboursable.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une rupture du contrat.

Annulation de la part de l'organisateur

L'Agence Planet-Tours se réserve le droit d'annuler le voyage ou séjour pour raison technique ou de force majeure. Dans ce dernier cas, l'organisateur devra prévenir le client au MINIMUM 30 jours avant le départ. Cependant le montant du dossard, pour la participation au marathon, reste acquis au client.

Assurances : Assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course

Nos tarifs ne comprennent pas les assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course **(contrat ASSUREVER).** Nous vous proposons ces assurances aux prix repris dans nos Tarifs pour vous permettre de voyager l'esprit libre.

L'assurance annulation doit être souscrite dès l'inscription au voyage ou au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités dans le barème de l'organisateur. Au-delà, le barème des frais d'annulation ayant débuté, il est impossible de la souscrire. Le montant du dossard est non remboursable et reste dû au voyageur.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de litige avec la compagnie d'assurance.

Formalités de police

Pour les ressortissants de la communauté européenne, une carte d'identité de moins de 10 ans ou un passeport en cours de validité est obligatoire. Les ressortissants étrangers séjournant en France peuvent avoir, en plus de leur passeport, besoin d'un visa ; ils devront le faire établir par le Consulat le plus proche de leur domicile sur présentation de l'attestation de voyage que nous leur fournirons après leur inscription et le règlement du premier acompte. Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable en cas de refus de la part du Consulat intéressé.

Responsabilité

L'Agence Planet-Tours ne saurait être tenue pour responsable en cas de retards, pannes, avaries, faits de grève avant et pendant le voyage, ainsi que l'interruption ou la suppression de parcours inspirée par l'intérêt à la sécurité des voyageurs.

Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable, quel qu'en soit la raison, pour les billets de préacheminement d'avion, de train ou de tout autre moyen de locomotion réservés et achetés directement par les clients.

SYNTHESE DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
• Maladie grave, accident corporel grave ou décès	• 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement • *Aucune franchise*
• Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination	• *Franchise de 50 € / personne*
VOL MANQUE	
• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	• Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
RETARD AERIEN	
• Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ *Franchise uniquement en cas de dommage aux valises* • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures	• 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement • *50 € / valise* • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	• Prorata temporis • Valeur du voyage initial
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
• Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER	
• Dommages corporels, matériels et immatériels ↳ *Franchise*	• 1 000 000 € maximum / évènement • *75 € / sinistre*
RETOUR IMPOSSIBLE	
• Frais de prolongation de séjour ↳ *Franchise d'1 nuit*	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires ↳ *Franchise frais médicaux et urgences dentaires* • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • *30 € / personne / évènement* • Frais réels • 2 500 € / personne
RETOUR ANTICIPE	
• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel	• Billet retour + taxi
• En cas d'attentat survenant à destination	• Billet retour + taxi
• En cas de sinistre au domicile	• Billet retour + taxi
ASSISTANCE VOYAGE	
• Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments	• 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi
PROTECTION SANITAIRE – *EN OPTION*	
• Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie • Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 • Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température	• 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement *Franchise : aucune, 10% ou 20% selon option choisie*
• Téléconsultation avant départ	• 1 appel
• Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie	• Frais réels
• Retour impossible	• 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
• Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	• Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie	• 150 000 € / personne (*franchise 30 € / personne*)
• Soutien psychologique suite mise en quarantaine	• 6 entretiens par évènement

20221140G - 9000 - v11.2022 – MPL – Document non contractuel – L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSURIEVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSURIEVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et sera l'objet de poursuites judiciaires.

Pour connaitre toutes les dispositions générales et spéciales détaillées, rendez-vous sur : https://www.planet-tours.fr/assurance/